

A propos de la rue du Temple

L'inspection Générale des Carrières (IGC) a donné consigne au maire de protéger la sécurité des biens et des personnes de cette rue compte tenu d'un risque avéré d'effondrement du sous-sol miné par des caves en calcaire dégradé.

Si tel était le cas, les maisons en bas de colline et celles des rues de Gloton seraient impactées : Dégâts matériels considérables, victimes humaines potentielles.

Evidemment les assurances se retourneraient contre la commune et le Maire pour mise en danger de la vie d'autrui, suite à l'avis de l'IGC.

Le maire a donc pris un arrêté au titre du Code général des collectivités territoriales, validé par le contrôle de légalité préfectoral.

Le Passage de 2200 véhicules par jour rue Emile Zola maintient une énorme clientèle potentielle pour les commerces.

La gestion des flux routiers est appelée à évoluer, mais l'intérêt général doit primer sur l'intérêt personnel.

Le Maire
Didier DUMONT